

Questions présentant un intérêt pour l'AFSTA

Formation des Formateurs
Siège de l'UPOV – Genève
1^{er} décembre 2016
Justin Rakotoarisaona
Secrétaire Général de l'AFSTA

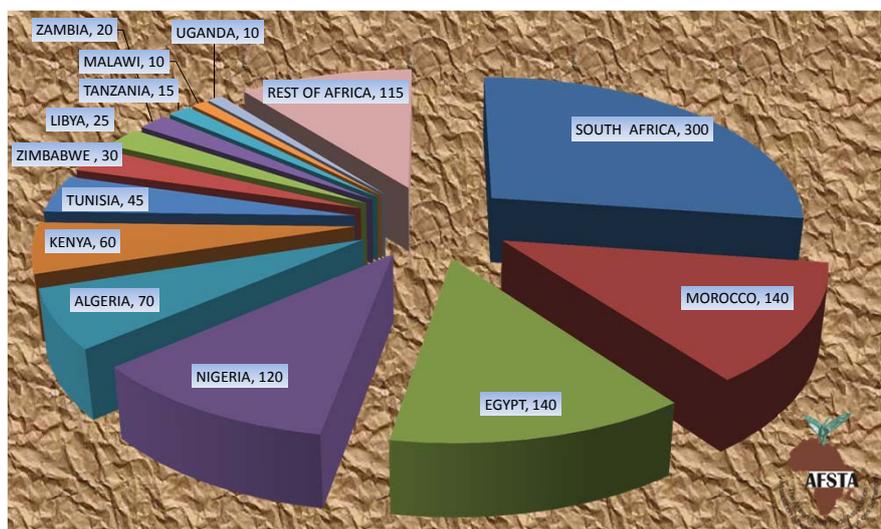


A PROPOS DE L'ASSOCIATION AFRICAINE DU COMMERCE DES SEMENCES (AFSTA)

- Créée en 2000 pour promouvoir le commerce des semences et représenter l'industrie semencière en Afrique;
- Secretariat à Nairobi, Kenya avec un Bureau Régional à Dakar, Sénégal;
- 107 membres: 40 sociétés semencières privées africaines, 27 associations nationales semencières africaines et 40 membres associés (en dehors de l'Afrique).
- **Mission:** *Promouvoir le commerce des semences de qualité et des Technologies Semencières en Afrique et au-delà pour les intérêts des membres et des agriculteurs;*



REPARTITION DU MARCHÉ SEMENCIER EN AFRIQUE EN MILLION US\$ (source ISF)



Sélection des plantes en Afrique

- La Sélection des plantes ont commencé dans les années 1920 surtout pour améliorer les méthodes de production des cultures d'exportation telles que café, thé, cacao, etc. en Afrique sub-saharienne.
- La recherche sur le maïs hybride, le blé, le riz, la pomme de terre et d'autres cultures ont commencé entre les années 1930 et 1950 au Zimbabwe et au Kenya
- La recherche publique (CGIAR et Centre National de Recherche) joue un rôle important en Afrique mais limité souvent par l'insuffisance budgétaire et la lourdeur administrative



CONTRAINTES DU SECTEUR SEMENCIER AFRICAIN

- **Contraintes techniques :**

- La création limitée des nouvelles variétés ne permet pas au secteur semencier africain de suivre le rythme du changement rapide de l'industrie semencière mondiale;
- La plupart des pays ont un faible réseau d'échange de ressources phytogénétiques avec un long processus d'homologation des variétés ;
- Absence des systèmes de protection des obtentions végétales dans certains pays et difficultés de leur mise en œuvre s'ils existent.



CONTRAINTES DU SECTEUR SEMENCIER AFRICAIN

- **Contraintes socio-économiques :**

- Taille du marché semencier trop limité ne permettant pas de justifier un investissement important pour un meilleur commerce des semences ;
- Accès difficile au capital pour les petites et moyennes sociétés semencières privées ;
- Distorsion du marché semencier due aux subventions ;
- Accès difficile au crédit pour les agriculteurs pour se procurer des intrants agricoles.



OPPORTUNITES POUR LE SECTEUR SEMENCIER AFRICAIN

- Efforts continus de l'UPOV, de l'OAPI et de l'ARIPO pour promouvoir la Protection des Obtentions Végétales en Afrique ;
- Harmonisation des réglementations semencières au niveau des Communautés Economiques Régionales (ECOWAS, COMESA, SADC, et EAC);
- Disponibilité des technologies semencières pour améliorer la production semencière;
- Mise en place des alliances semencières pour renforcer le partenariat public-privé;
- Beaucoup plus de bailleurs de fonds s'intéressent au secteur semencier africain;
- Existence des associations du commerce des semences (nationales et AFSTA) pour faire de ce plaidoyer en faveur de l'industrie semencière.



IMPORTANCE DE LA PROTECTION DES OBTENTIONS VEGETALES EN AFRIQUE

- Inciter/encourager le secteur privé semencier à investir dans la recherche;
- Promouvoir le commerce international et régional en facilitant l'accès aux meilleurs variétés et aux hybrides;
- Motiver le secteur privé à créer des nouvelles variétés pour les diverses zones agro-écologiques en Afrique ;
- Renforcer le développement économique en encourageant l'investissement dans les cultures commerciales telles que l'industrie florale au Kenya
- Protéger d'une manière durable les agriculteurs africains par la mise à leur disposition des meilleurs variétés pour une meilleure récolte.



RECOMMANDATIONS

- Améliorer la compétitivité de l'industrie semencière africaine au niveau mondial par le renforcement des capacités pour être capable de respecter les normes internationales régissant le commerce international des semences;
- Partenariat Public-Privé pour les activités de recherche pour faciliter le mouvement des ressources phytogénétiques entre les pays ;
- Soutien aux associations nationales du commerce des semences pour parler efficacement au nom du secteur semencier privé et travailler en partenariat avec le secteur public semencier.



RECOMMANDATIONS

- Un environnement propice dans lequel le secteur privé peut travailler efficacement;
- Mettre en œuvre les réglementations internationales et régionales sur la Protection des Obtentions Végétales (UPOV/OAPI/ARIPO) pour améliorer l'accès des agriculteurs aux meilleures variétés ;
- Mise en œuvre des réglementations régionales semencières harmonisées pour faciliter le mouvement des semences.



CONCLUSION

- La promotion de la Protection des Nouvelles Variétés des Plantes exige la participation de tout et chacun et c'est un travail de longue haleine;
- L'AFSTA essaie toujours d'y contribuer d'une manière ou d'une autre eu égard à son importance pour le développement de l'agriculture en général et du secteur semencier en particulier.



CONGRES DE L'AFSTA 2017

- **A DAKAR DU 28 FEVRIER AU 2 MARS 2017**
- **INSCRIPTION DEJA OUVERTE**
- **FRAIS D'INSCRIPTION AVANT 31 JANVIER 17:**
 - Membres de l'AFSTA: 600 US\$
 - Non membre: 875 US\$
 - Paiement du frais d'inscription peut se faire en FCFA pour la zone UEMOA
- **TOUS LES DETAILS SE TROUVENT SUR www.afsta.org Y COMPRIS LE PROGRAMME AVEC UNE SESSION SUR LES DPI (UPOV, OAPI ET ARIPO)**

MERCI POUR VOTRE ATTENTION



**LA VOIX DE L'INDUSTRIE SEMENCIERE
AFRICAIN**